

DELIBERATION N° 85/10-04 - DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS AUX ENFANTS
DES ETABLISSEMENTS PREELEMENTAIRES

Monsieur SQUILLACE, délégué aux affaires scolaires, informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la distribution des produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune de LUDRES pour l'année scolaire 1985-1986.

Il rappelle que cette expérience est menée depuis le deuxième trimestre 1980-1981.

Cette année, la subvention accordée par ONILAIT est de 0 F 78 par dose de lait entier nature facturé depuis le 15 Juillet 1985 à 1 F 149 TTC l'unité.

Il rappelle que l'année passée, la subvention était de 0 F 87 par dose.

	pour mémoire année 1984-85	prévisions année 1985-86
Nombre de rations	26 736	16 000
Coût total	29 041 F 03	18 384 F 00
Montant subvention	23 260 F 32	12 480 F 00
Montant résiduel à la charge de la Commune	5 780 F 71	5 904 F 00

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire la distribution de lait dans les établissements préélémentaires pour l'année 1985-86, pour un quota de 16 000 doses.